

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !



ACCORD EGALITE DES CHANCES ET INTEGRATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Applicable au sein de **Framatome**,
depuis le 1er janvier 2021.

EMPLOI / RECRUTEMENT

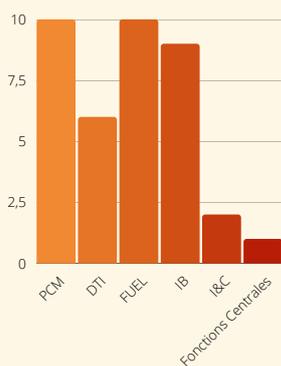
EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

➔ **Taux d'emploi de 6%** : taux d'emploi global **Framatome** et ses filiales (INTERCONTROLE et CORYS)

➔ **Les objectifs de recrutements sur la durée de l'accord (3 ans) sont de :**

- 38 CDI
- 20 alternants
- 10 stagiaires

➔ **Répartition des CDI par BU**



➔ Ouverture aux travailleurs RQTH de tous les postes à pourvoir, la compétence prime, adaptation possible du poste suivant les besoins.

➔ Aide spécifique pour les alternants, bourse de **400 €** pour les étudiants par année d'études, qui permettra de répondre à différents besoins, tels que l'acquisition d'un équipement spécifique (loupe, appareil de numérisation, dictaphone, boucle magnétique, etc, ...), achat de livres, aide à l'achat d'un PC.

➔ Cette équipe pluridisciplinaire se réunit autant que de besoin et a minima au moins une fois par trimestre.

➔ Cette équipe est composée du :

- Réseau santé : médecin du travail, infirmier(ères)
- Réseau des assistants (es) social(e)s
- Réseau handicap : référent(e) handicap
- Réseau sécurité : animateurs-rices sécurité
- Ergonome
- Management : manager du salarié concerné
- Membre des ressources humaines
- 2 membres du CSE ou de la C2SCT (pour les établissements de plus de 200 salariés, réduit à 1 membre pour les autres)





- ➔ Le dispositif de télétravail peut être mise en oeuvre, sur prescription du médecin du travail, dans un cadre adapté et distinct de l'accord relatif au télétravail et au travail ponctuel à distance.
- ➔ Par ailleurs, dans le cadre d'une demande de télétravail habituel et flexible, il est demandé l'avis du Médecin du Travail pour apprécier la capacité de travail à distance du salarié.
- ➔ Tout salarié en situation de handicap a la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi à sa demande.

LOGEMENT / TRANSPORT

- ➔ **Framatome** propose en complément des aides de droit commun déjà perçues par les salariés relevant du présent accord les mesures suivantes :
 - Le financement d'aménagements du logement afin d'adapter celui-ci au télétravail, d'un **montant maximum de 6000 €** sur proposition du médecin du travail, par l'intermédiaire du référent handicap et en accord avec la mission Handicap suivant la situation :
 - **Une aide de 50% du prix d'achat d'un véhicule, plafonnée à 10 000€.** Cette aide est renouvelable dans un délai de 5 ans suivant la dernière prise en charge par la Mission Handicap.
 - Ou **prise en charge à 100% du coût des aménagements à la conduite** (ex : boîte automatique, boule au volant, etc...) qu'il s'agisse d'un véhicule déjà en possession du salarié ou de l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion.
 - Lorsque cela est possible une place de stationnement sera mise à disposition du salarié.



ABSENCE POUR RENDEZ VOUS MEDICAL OU SOINS EN LIEN AVEC LE HANDICAP

- ➔ Le salarié ayant un besoin ponctuel ou récurrent de s'absenter pour un rendez-vous médical avec un spécialiste ou pour des raisons liées à son handicap peut bénéficier (sur présentation d'un justificatif) d'une **autorisation d'absence rémunérée pouvant aller jusqu'à 5 jours par an** (par journée ou 1/2 journée).



AUTORISATION ABSENCE DU SALARIE POUR ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

- ➔ **Framatome** accorde **5 jours de congés par an et par enfant** à charge en situation de handicap sur présentation d'un justificatif (cumulable si 2 parents sont salariés de **Framatome** et avec dispositif d'autorisation absence enfant malade)



*Il s'agit d'un résumé des dispositifs de l'accord, pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter vos élus **CFDT***



06.40.84.99.06



cfdtframatoe.fr



CFDT FRAMATOME



cfdtframatoe@gmail.com